



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MISE EN OEUVRE DE
CLIMATISATION POUR LOCAUX A RISQUES
INFORMATIQUE DANS DIVERS BATIMENT**

**DÉCISION N° DM-24-289
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

VU le projet de la ville de Vincennes d'installer ou de moderniser à l'Hôtel de Ville, à Cœur de ville et à l'Espace Régine et Pierre-Souweine, des installations de climatisations pour des locaux à risques (Locaux serveurs informatiques Hôtel de ville, Cœur de Ville et Espace Régine et Pierre Souweine) ;

CONSIDÉRANT les offres de la Sté TICCSER dont le siège est situé, 60 Avenue Michel Montagne, 95200 SARCELLES ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec la Sté TICCSER, représenté par M. Ti Willy Noel (Président), dûment habilité à signer le contrat.

Le montant s'élève à 32953.50€ HT, soit 39544.20 € TTC.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240917-lmc1H12331H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/09/2024
Date de Publication : 17/09/2024